

*"La pierre la plus solide  
d'un édifice est la plus  
basse de la fondation".*

Numéro 134- Février 2012

# L'inFO44



## LA CAP LOCALE DES CADRES B DU 27 FEVRIER 2012

### POSTES DRFIP 44 SUSCEPTIBLES D'ÊTRE VACANTS AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2012

- Trésorerie de Vertou
- Paierie Régionale
- Trésorerie de Nantes Amendes
- Trésorerie de Machecoul
- Trésorerie de Bouaye
- 
- Trésorerie de Derval
- Trésorerie de St Nazaire EH
  
- Direction :
  - Autorité de paiement des fonds européens
  - SFACT
  - Dépense
  - Liaison Rémunération



### LES ARRIVANTS CADRES B DU 44 : 5 ARRIVÉES

20 demandes de mutation hors résidence et 15 demandes de mutation en résidence

Pour cette CAP, on constate que les critères retenus pour les demandes sont ceux de la filière gestion publique à savoir l'ancienneté de la demande.

Ces critères demeureront valables pour l'année 2012. A compter de 2013, c'est l'ancienneté administrative qui s'appliquera.

Les élus FO DGFIP 44, sont intervenus en début de séance pour s'étonner de l'absence de la mention des vacances d'emplois pour les services de la Direction, dans le tableau des effectifs remis aux représentants du personnel ?

Ces éléments nous ont toujours été indiqués au sein de la filière gestion publique.

La Direction ne nous les a donnés ici que pour les postes comptables.

#### **La Direction aurait t-elle quelque chose à cacher ?**

Il est difficile pour les représentants du personnel, dans de telles conditions de proposer des mouvements sans avoir connaissance de l'ensemble des informations, nécessaires pour avoir une vision globale du département, notamment en ce qui concerne les vacances d'emplois.

Les indications données par la Direction faisant de l'outil TAGERFIP (nouvel outil calculant les emplois... et surtout leur suppressions) le responsable de cet état de fait, ne nous ont pas convaincus.

L'argument de la Direction qui consiste à dire que cela donnerait du travail supplémentaire au RH, ne tient pas la route dans la mesure où ce dernier dispose forcément de ces informations

**... ou alors il y a vraiment lieu de s'inquiéter !**

Les élus FO DGFIP 44 sont également intervenus pour évoquer le cas d'un agent connaissant des graves problèmes de santé qui sollicite un poste plus proche de son domicile.

Le cas de cet agent avait déjà fait l'objet d'un long débat lors des deux dernières CAP.

La Direction bien que reconnaissant le caractère sensible de ce dossier ne peut lui donner satisfaction, au motif que le poste sollicité se trouve en surnombre et va faire l'objet d'un transfert de charges dans les mois à venir.

Le service RH va enregistrer le départ de deux agents, un au 1er avril et le second au 1er juillet. Nous avons interpellé la Direction sur la demande d'un agent qui déteint le plus d'ancienneté tant du point de vue du dépôt de sa demande que de son grade.

Pour la Direction, le service RH ne semble pas être une priorité.....

Les représentants FO DGFIP 44	Laurence RENODAU	Patrice CLERGEAU	Gilles BELIN
	titulaire	suppléant	expert

### **VOTE FO DGFIP 44 : ABSTENTION**

**Cette abstention est justifiée par le trop peu de demandes de mutation satisfaites au cours de cette CAP et ce, du fait des suppressions d'emplois.**



Désormais, le nom des collègues ne peuvent apparaître sur les sites des organisations syndicales. Pour obtenir la liste nominative des collègues mutés, proposés, promus,...vous pouvez prendre contact avec nos élus ou demander à recevoir les informations de la section FO DGFIP44 par courriel

☎ 02-40-20-76-56. - 📧 fo.044@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

#### **Permanences**

TG / les lundi, mardi et jeudi matins (02.40.20.76.56)

DSF / le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)

